

CRESSY SUR SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 30 Novembre 2015

Président : M. RAULO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHANDIOUX Sylvain

Présents : Mmes - PERRIN Christine- DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet - VIARD Sandrine.

MM . RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy - GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

- La Société Global Wind Power France , spécialisée dans la conception, le développement, le financement et la construction de parcs éoliens a réalisé un diagnostic technique sur la Commune et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien.
Ce secteur se situe entre le RD 973 et la limite Nord Est de la commune .
- La Société Global Wind Power France propose au Conseil Municipal 4 variantes possibles :
 - 1- L'implantation de 7 éoliennes de 3 ou 2 méga watts réparties entre le Réthy, le Creux, et la Forge.
 - 2- L'implantation de 3 éoliennes supplémentaires de 3 ou 2 méga watts dans le bois au Nord de la Grange et le bois de Montpetit.
- Mme PERRIN Christine et M. LACOMBRE Thierry ayant des intérêts , n'ont pas participé au débat ni aux délibérations qui ont suivi.
- Dans sa délibération , le Conseil a classé les variantes dans l'ordre suivant :
 - A- Variante à 10 éoliennes de 3 méga watts
 - Retombées fiscales estimées pour la commune 105.761 € , pour la COM-COM : 117.036 € , pour le Département : 123.841 € , pour la Région : 16.112 €
 - B- Variante à 10 éoliennes de 2 méga watts
 - Retombées fiscales estimées pour la commune : 79.663 € , pour la COM-COM :79.218 € , pour le Département :87.380 € , pour la Région : 10.742 €
 - C- Variante à 7 éoliennes de 3 méga watts
 - Retombées fiscales estimées pour la commune : 74.033 € , pour la COM-COM : 81.925 € , pour le Département : 86.689 € , pour la Région : 11.279 €

D- Variante à 7 éoliennes de 2 méga watts

- Retombées fiscales estimées pour la commune : 55.764 € , pour la COM-COM : 55.453 € , pour le Département : 61.166 € , pour la Région : 7.519 €

- Pour réaliser ces travaux, la Société Global Wind Power France, sollicite l'accord de la commune pour utiliser les chemins communaux suivants :

Cressy-sur-Somme : Voie communale N° 1 de la VC 4 à Maltat

Cressy-sur-Somme : Chemin rural du Creux à Rondefaye

Cressy-sur-Somme : Ancien chemin du Creux à Cressy sur Somme

Cressy-sur-Somme : Voie communale N° 4 de la RN 73 à Tazilly

Cressy-sur-Somme : Chemin rural N° 12 de Montellier à la Forge .

- Considérant que la Société Global Wind Power France s'engage à entretenir ces chemins pendant toute la durée de l'exploitation,
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable .

CRESSY , le 4 .12.2015

Le Maire

Jean-Pierre RAULO